

CONSEIL MUNICIPAL du 24 octobre 2023

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-trois le 24 octobre à 18h30 le conseil municipal convoqué le 16/10/2023 s'est réuni à la mairie, sous la présidence d'Alain FRIGIOTTI, Maire

Sont présents : Mesdames et Messieurs FRIGIOTTI Alain, LEFEVRE Guillaume, COQUEREL Sandrine DEBRAY Corinne, DUBOS Philippe, FRANCHI Grégory, DALKA Jean-Marc, LACOFFE Laurent, DUPONT Alexandre

Absents excusés : CHAUTARD Jacqueline (pouvoir LEFEVRE), GUEGAN-COMBES Audrey (pouvoir COQUEREL S.), DUVAL François (pouvoir DUBOS P.),

Absents : PLENARD Eric, FIEVET Steeve

Secrétaire de séance : DUPONT Alexandre

SE 60 – Eclairage public – AERIEN VILLAGE - délibération 598

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés :

Eclairage Public - AERIEN - Village

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public .

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 25 octobre 2023, s'élève à la somme de **154 553,48 €** (valable 3 mois)

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de **130 785,09 €** (sans subvention) ou **26 080,90 €** (avec subvention).

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;
- Vu les statuts du SE60 en vigueur ;
- Vu le barème des aides du SE60 en vigueur ;

Accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : **Eclairage Public - AERIEN - Village**

Acte que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60 en commission d'attribution, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et des délais relatifs à la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier.

En cas de demandes multiples de réalisation de travaux, la commune s'engage à fournir ses priorisations au SE60.

- **Demande** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60.

- **Demande** au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise. L'obtention de la subvention ou dérogation conditionnera le démarrage possible des travaux.

- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

- **Autorise** le versement d'un fonds de concours au SE60.

- **Prend acte** du versement de la participation en une seule fois après l'achèvement des travaux

- **Inscrit** au Budget communal de l'année **2024** les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :

- Les dépenses afférentes aux travaux **16 421,31 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
- Les dépenses relatives aux frais de gestion **9 659,59 €**

| | | |
|-----------|---------|------------|
| Pour : 12 | Abs : 0 | Contre : 0 |
|-----------|---------|------------|

CINE RURAL – délibération 599

Le conseil municipal après avoir délibéré décide de reconduire son adhésion au Ciné rural en 2024 avec la formule C soit 7 séances pour une cotisation annuelle de 360 €.

| | | |
|-----------|---------|------------|
| Pour : 12 | Abs : 0 | Contre : 0 |
|-----------|---------|------------|

FRAIS DE SCOLARITÉ 2023-2024 classe ULIS -délibération 600

La commune de Chaumont-en-Vexin demande de participer aux charges financières qui résultent de la scolarisation d'un enfant de Courcelles en classe ULIS : le montant pour l'année 2023/24 s'élève à 980 €.

Le conseil après avoir délibéré est favorable.

| | | |
|-----------|---------|------------|
| Pour : 12 | Abs : 0 | Contre : 0 |
|-----------|---------|------------|

PARCELLES AD 27 et AD 28 -délibération 601

Les parcelles AD 27 et 28 cédées par délibération n°592 sont traversées par le chemin communal appelé «Voirie des Prés de Beusseré».

Le Maire demande l'avis du conseil municipal pour céder également la partie du chemin communal allant de l'AD 28 à l'AD 32 soit 152 m x 0.80 m.

Le conseil est favorable et cède le terrain au prix de 1 €/m². Il précise que les frais de bornage seront pris en charge par l'acquéreur.

| | | |
|-----------|---------|------------|
| Pour : 12 | Abs : 0 | Contre : 0 |
|-----------|---------|------------|

Rajout à l'ordre du jour - délibération 602

Sur proposition de la Directrice de l'Ecole,

Classe de découverte dans la baie de somme du 21 au 24 mai pour 24 enfants (CM1 CM2) = 8 255 €

60 % coût mairie par enfant : 206.37 € sera également demandé aux communes extérieures

40 % coût famille : 137.58 €

Et le reste de l'école 1 journée dans le Marquenterre le 23 mai pour 93 enfants = 4 512 €

60 % coût mairie par enfant : 29.11 € sera également demandé aux communes extérieures

40 % coût famille : 19.40 €

Le coût total mairie s'élève 7 660.20 €

COUT TOTAL 12 767 €

Le conseil municipal est favorable.

| | | |
|-----------|---------|------------|
| Pour : 12 | Abs : 0 | Contre : 0 |
|-----------|---------|------------|

Questions diverses

néant